

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet de dossier de création modificatif de la ZAC Baud Chardonnet

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet de modification du dossier de création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Baud Chardonnet. Ce projet soumis à évaluation environnementale porte sur la modification du périmètre de la ZAC Baud Chardonnet et son programme de construction et d'aménagement.

Le dossier de participation mis en ligne comprendra notamment le projet de dossier de création modificatif de la ZAC, incluant son étude d'impact.

L'avis tacite de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 26 septembre 2025, est consultable sur son site internet (<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-de-la-mrae-a1423.html>) ainsi que sur le site internet de la Ville de Rennes : <http://metropole.rennes.fr/>. L'avis de Rennes Métropole en date du 25 septembre 2025 sera également joint au dossier et sera consultable sur le site internet de la Ville de Rennes (<http://metropole.rennes.fr/>). Le Conseil Régional de Bretagne sollicité pour avis sur le dossier n'a pas répondu dans les délais.

La participation du public par voie électronique aura lieu pendant 31 jours consécutifs du :

Lundi 10 novembre au mercredi 10 décembre 2025 inclus

- Pendant cette période, le dossier sera consultable : **Par voie électronique** : sur le registre dématérialisé mis en ligne depuis le site internet de la Ville de Rennes : <http://metropole.rennes.fr/>
Ce registre sera également accessible directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6655> où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé.
- **Sur support papier** à l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, 35200 Rennes du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Des informations complémentaires sur le projet pourront également être demandées auprès :

- De la Ville de Rennes, porteur du projet de la ZAC Baud Chardonnet aux coordonnées suivantes : Direction de l'aménagement urbain et de l'habitat, courriel : dauh@rennesmetropole.fr
- De Territoires Publics, aménageur de la ZAC Baud Chardonnet désigné par la Ville de Rennes, courriel : isabelle.gasc@territoires-rennes.fr
- À l'espace Pimms Médiation Rennes - France Services (Le Quadri, 5347 avenue des Pays-Bas, 35200 Rennes – Tél. : 02 99 32 02 58 – rennes@pimmsmediation.fr), un agent se tiendra à

disposition du public pour accompagner les personnes en difficulté avec l'informatique dans leurs démarches liées à la présente participation du public par voie électronique. Des postes informatiques y sont également disponibles, en libre accès.

Le public pourra adresser ou formuler ses **observations et propositions** :

- **Par voie électronique** sur le **registre électronique** à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6655>
- **Sur le registre papier** mis à disposition avec le support papier déposé à l'Hôtel de Rennes Métropole.

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le projet de dossier de création modificatif de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à la délibération du conseil municipal de Rennes.

À partir de la publication de cette délibération et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et des propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, ainsi que les motifs de la décision seront consultables sur la plateforme <https://www.registre-dematerialise.fr/6655>

Le présent avis **sera mis en ligne** sur le site internet de la Ville de Rennes, **publié** dans la presse locale et **affiché** à l'Hôtel de Rennes Métropole, à l'Hôtel de Ville de Rennes, ainsi que sur le lieu du projet, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Fait à Rennes, le

09 SEP. 2025

L'Adjoint à la Maire délégué à l'Urbanisme

Marc HERVÉ

